

FISMES - LE HIBOU

8ème édition



MARNE

AISNE

Samedi 14 Janvier 2017

1 -2 et 10 kms

Forêt de Fismes et Blanzly les Fismes

PROGRAMME

		10 kms	15h30	10€ à l'avance	137 m
1 km	14h45	gratuit	(EA et P / 2004 à 2007)	(non chronométré)	
	2 kms	14h55	gratuit	(B et M / 2000 à 2003)	
		10 kms marche	14h	3€	

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE ET LIMITE à 400 PARTICIPANTS

Départ et arrivée au kiosque

Accès : à partir de la RN31, gare et direction "l'hôtel de ville"

RECOMPENSES Trophée d'une valeur de 100€ (Hibou)

Prime de 100€ (1er), 50€ (2ème) et 30€ (3ème) M et F

A la salle des fêtes à 17h30

Coupes et bouteilles aux 3 premiers (F & M) et aux catégories suivantes : (C, J, S, V1-2-3-4)

les prix ne sont pas cumulables, le coureur bénéficiera du plus important

Coupes aux 3 meilleurs clubs et au club le plus représenté

TOMBOLA (DOSSARD du MARATHON de METZ - Octobre 2017 et SEINE/EURE - Octobre 2017)

Renseignements : Didier FANTUZ au 06.27.15.02.51

usfcar.canalblog.fr

le bulletin d'inscription est à adresser à Mr FANTUZ Didier

26, rue Maurice Dézothéz – 51170 FISMES

ou didier.fantuz@wanadoo.fr

Chèque à établir à l'ordre de l'USF C.A.

Joindre une enveloppe timbrée, adressée à votre nom si vous désirez recevoir les résultats

BULLETIN D'INSCRIPTION

10 kms marche
 2 kms 1 km

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / / SEXE : M / / F /

N° de LICENCE : CLUB :

Loi n° 99-223 du 23 mars 1999 : Conditions pour obtenir un dossard

- Inscription par courrier – la photocopie de la licence sportive, en cours de validité, ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition de moins d'un an (ou sa photocopie) devra impérativement être joint au bulletin d'engagement

Circulaire n° 28 du 12 septembre 2013

- Suite aux observations adressées à la FFA par la CNIL, la possibilité est offerte aux participants de demander la non-publication de leurs données nominatives dans les résultats sur le site internet de l'organisateur et sur celui de la FFA.

ASSURANCE

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès d'AXA France IARD FISMES

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Pour les mineurs – autorisation écrite des parents si non licencié

Fait à : Le

Signature

PALMARES

BREGER Anthony (US FISMES C.A.) en 34' 20"
BREGER Anthony (US FISMES C.A.) en 31' 25"
VERRIER Sébastien et Benoît (SCAP 18) en 31' 45"
GRANDPIERRE Xavier (N.L.) en 31' 18"
LEBEL NAROYANIN Jean Luc (ASC PM) en 31' 52"

JUPPIN Philippe (N.L.) en 26' 01"
BREGER Anthony (US FISMES C.A.) en 20' 12"
LARS Xavier (St ST QUENTIN) en 20' 17"
LARS Xavier (CAP 21) en 19' 35"
LARS Xavier (N.L.) en 20' 58"

8.8 et 6 kms

LACAILLE Sylvie (DAC R) en 44' 26"
LACAILLE Sylvie (DAC R) en 41' 37"
BAUDOUX Carolin (EFSRA) en 39' 17"
KLEIN Laurence (EFSRA) en 34' 35"
BOSC Céline (EFSRA) en 36' 11"
PRIMAULT Amélie (N.L.) en 31' 37"
NEVEUX Isabelle (EFSRA) en 27' 12"
GRINBINSKI Inès (VRC 92) en 25' 29"
KLEIN Laurence (EFSRA) en 21' 34"
FRANCE Claire (ASPTT CH/CH) en 25' 47"

10 Kms

CHEGE David (KEN) (F. St GERMAIN EN LAYE) en 37' 41"
SCHNEIDER Antony (TOS ATHLE) en 36' 37"

SAVE Sonia (CMG Athlé) en 43' 53"
BAUDOUX Coralie (EFSRA) en 41' 31"